

Chères Saint-Sorlinoises, chers Saint-Sorlinois,

Les élections sont passées, dans le calme et avec les quelques blagues potaches habituelles... Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour la confiance qui nous a été accordée. Soyez assurés de notre investissement auprès de vous, pour qu'ensemble nous gardions le cap d'une vie de village où il fait bon vivre.

La nouvelle équipe municipale s'inscrit dans la continuité du travail de l'équipe municipale précédente, tout en étant renouvelée de moitié. C'est avec un nouvel entrain que nous reprenons les sujets initiés précédemment.

Au boulot !

Nicole GENIN

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, les nouveaux élus se sont réunis vendredi 20 mars pour le premier conseil municipal.

Le maire et les adjoints ont été élus :

Nicole Genin est reconduite dans ses fonctions de maire ; Nadège Michoud est 1^{ère} adjointe en charge des affaires financières ; Patrick Elluecque est 2^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme, la voirie et les travaux urbains ; Véronique Jayet-Besnard est 3^{ème} adjointe en charge des affaires sociales et des ressources humaines. Gérard Budin est conseiller délégué en charge de l'agent technique pour les affaires d'entretien des espaces verts, de la voirie communale, de l'agriculture, de la lutte contre les espèces invasives et de l'entretien des bâtiments publics.

Les autres conseillers municipaux se partagent l'ensemble des commissions.

Pour toute demande, le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour vous expliquer les démarches ou pour transmettre vos requêtes aux élus concernés.

LA VIE DU VILLAGE



Retardataire ou nouvel arrivant ?

Vite, il est encore temps d'**inscrire vos enfants à l'école du village** pour la rentrée prochaine !

Plus de renseignements sur le site internet de la commune.

Un grand merci à tous ceux qui ont donné un peu de leur temps pour nettoyer le bord des routes de notre village.

Merci !!

Ce n'est pas si long... (et à plus nombreux cela irait même encore plus vite !)
Nous vous donnons rendez-vous à l'automne pour la prochaine édition !



Nos enfants aiment gambader dans le village. Les parents n'aiment pas laver les chaussures quand ils ont marché dans une **crotte de chien**...

À la campagne, on apprécie pouvoir se balader sans avoir à vérifier où l'on pose les pieds !

À ceux qui sortent leurs chiens pour leurs besoins,
s'il vous plaît,
ayez le réflexe de ramasser !

*Nous souhaitons
un bon anniversaire à Madeleine et à Stelio,
les doyens de Saint-Sorlin !*



URBANISME

**Dématérialisation des actes :**

Un usager peut déposer une demande de permis de construire en ligne pour une *démarche simple, sans frais, plus fluide et plus rapide*.

Rendez-vous sur le site portail-usager.sirap



Le secrétariat de la commune reste votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner tout au long de la procédure. Sollicitez-le dès la construction de votre dossier !

Avez-vous pensé à la déclaration de fin de travaux ?

Vous avez demandé un permis de construire ou une déclaration préalable, vos travaux sont maintenant terminés, il reste à déposer sa déclaration de fin de travaux grâce au Cerfa :



À quoi cela sert ?

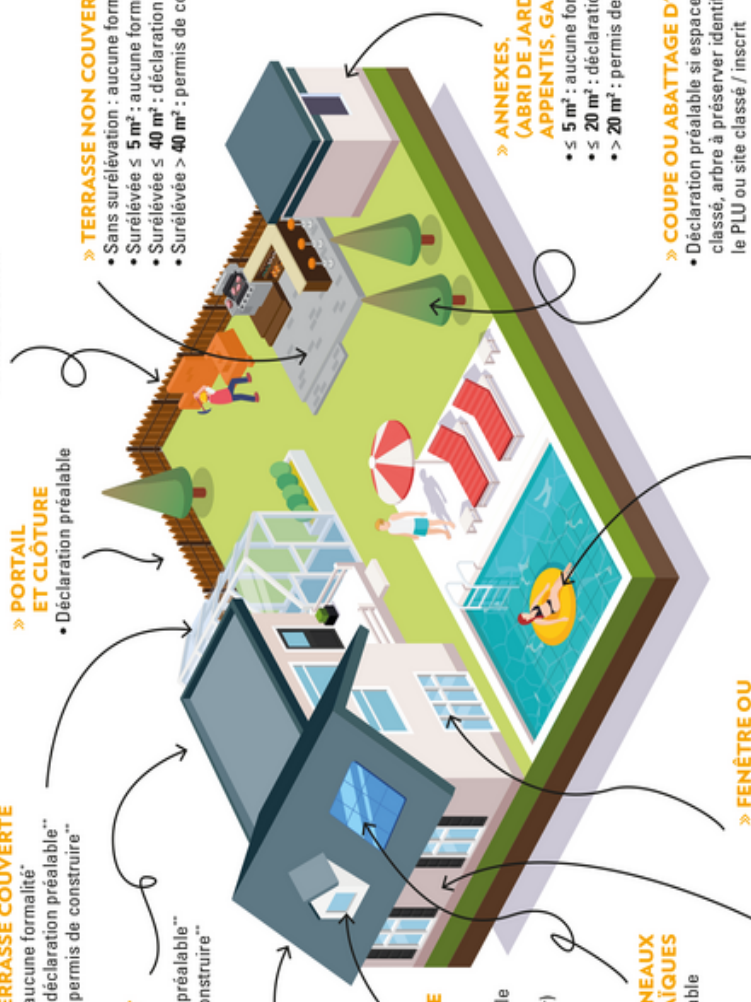
- ✓ Les biens qui n'auraient pas fait l'objet d'une déclaration de fin de travaux pourraient être pénalisés en cas de sinistre.
- ✓ En cas de vente, il s'agit d'un point de blocage, surtout si la municipalité constate la non-conformité vis-à-vis de la demande d'urbanisme déposée.

Tous les travaux doivent être réalisés en conformité avec le règlement du PLU consultable sur le site de la commune.

Pour plus d'information concernant une vérification des démarches nécessitant une DP (déclaration Préalable) ou un PC (Permis de construire) consultez le site du service public.



QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?

- 
- » **CRÉATION D'UNE VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE**
 - $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité*
 - $\leq 40 \text{ m}^2$: déclaration préalable**
 - $> 40 \text{ m}^2$: permis de construire**
 - » **EXTENSION, AMÉNAGEMENT DE COMBLES**
 - $\leq 40 \text{ m}^2$: déclaration préalable**
 - $> 40 \text{ m}^2$: permis de construire**
 - » **TOITURE**
 - Déclaration préalable
 - » **CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE**
 - Déclaration préalable (sans création de surface plancher)
 - » **POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**
 - Déclaration préalable
 - » **RAVALEMENT DE FAÇADE**
 - Déclaration préalable
 - » **FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE**
 - Création ou changement : déclaration préalable
 - » **DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION**
 - Permis de démolir
 - » **PORTAIL ET CLÔTURE**
 - Déclaration préalable
 - » **TERRASSE NON COUVERTE**
 - Sans surélévation : aucune formalité*
 - Surélevée $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité*
 - Surélevée $\leq 40 \text{ m}^2$: déclaration préalable
 - Surélevée $> 40 \text{ m}^2$: permis de construire
 - » **ANNEXES, (ABRI DE JARDIN, APPENTIS, GARAGE,...)**
 - $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité*
 - $\leq 20 \text{ m}^2$: déclaration préalable
 - $> 20 \text{ m}^2$: permis de construire
 - » **COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE**
 - Déclaration préalable si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé / inscrit
 - » **CONSTRUCTION D'UNE PISCINE**
 - Non-couverte/Couverte $\leq 1,80 \text{ m}$:
 - Bassin $\leq 10 \text{ m}^2$: aucune formalité*
 - Bassin $\leq 100 \text{ m}^2$: déclaration préalable
 - Bassin $> 100 \text{ m}^2$: permis de construire
 - Couverte $> 1,80 \text{ m}$: permis de construire

*Sauf périmètre de monuments historiques

** Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)



Le Groupe de Parole de femmes victimes de violences conjugales récidive et organise une nouvelle **Marche pour le respect et contre les violences.**

**La marche aura lieu
du jeudi 23 au samedi 25 avril 2026.**

Des bénévoles tricotent depuis Noël pour "annoncer la couleur », c'est-à-dire apporter une touche de couleur au mobilier urbain des communes que nous traverserons, pour sensibiliser le public.

Deux boucles de marche seront proposées le jeudi et le vendredi, avec une arrivée et des animations à la salle de l'Amitié le samedi 25 avril.

La marche fera étape à Saint-Sorlin le 24 avril entre 16h15 et 17h30 à la Salle Gilet. Vous êtes tous invité à venir leur témoigner votre soutien.

Samedi 25 avril 2026 à Morestel :

- RDV 11h
- Départ collectif de la Maison Ravier entre 11h30 et 12h
- 12h à 12h30 : discours des élus à la Salle de l'Amitié
- 12h30 à 13h30 : repas partagé avec la contribution de chacun : quiche, salade, chips, charcuterie, fromage, boisson, pain... (Les plats pourront être déposés entre 10h et 10h45 à la Salle de l'Amitié).
- À partir de 13h30 : installation des stands d'information,
- 14h30 - 15h15 : spectacle "(OU)TRAGE", seule-en-scène de la compagnie Mara, offert par la communauté des professionnels de santé du Pays des Couleurs
- 15h15 - 16h : temps d'échanges avec le public autour des violences sexistes.

Chaque personne et chaque engagement compte pour agir contre ce fléau qui tue (presque) en silence.

Venez vous joindre à nous pour parcourir un bout de chemin ensemble, partager le repas et assister au spectacle !

👉 Retrouvez le programme dans Panneau Pocket !

MARCHE

POUR LE RESPECT, CONTRE LES VIOLENCES

PHYSIQUES, PSYCHIQUES, ECONOMIQUES, SEXUELLES,...

**Groupe de Parole de
Femmes victimes de violences**

**DU JEUDI 23 AU
SAMEDI 25 AVRIL 2026**

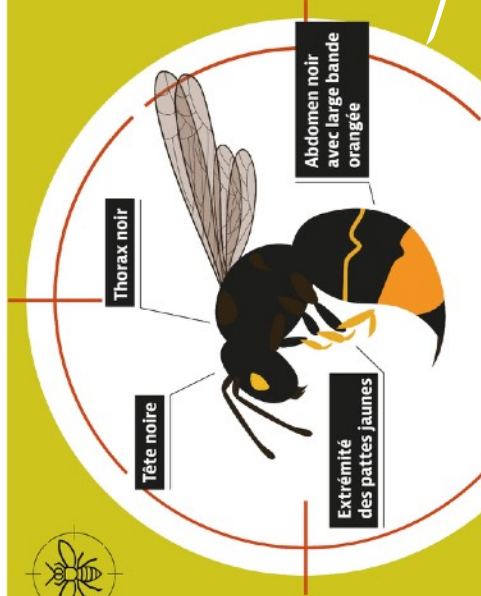


**Prochainement
plus d'infos:**

Centre social O. Brachet
Morestel
04.74.80.41.65
csob.familles@gmail.com
Fb: Plus fortes ensemble



Plus fortes ensemble



SIGNELE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site :

www.frelonsasiatiques.fr



FRELON ASIATIQUE



NID PRIMAIRE

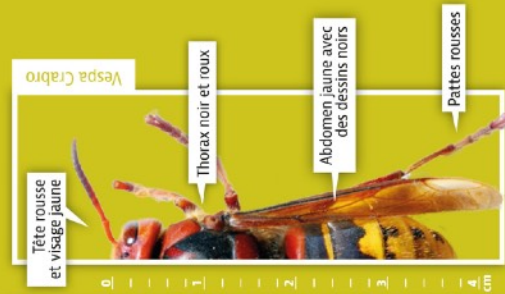


NID SECONDAIRE



Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et **SIGNELEZ SA PRÉSENCE !**

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Dans le cadre de sa politique insertion-inclusion, la communauté de communes propose un service restreint de location de VAE pour les personnes en insertion sociale et/ou professionnelle, accompagnées par une structure de type Centre Communal d'Action sociale (CCAS), centre social, Département, association caritative, structure d'insertion... avec une prise en charge à 100 % du coût de la location par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.



L'objectif est de contribuer à lever les freins à la mobilité en termes d'insertion sociale, d'accès à l'emploi ou à la formation.

Pour 2026, 4 Vélos à Assistance Électrique ainsi qu'un Longtail viennent désormais compléter le stock initial des 5 vélos, proposés aux personnes en insertion sociale et/ou professionnelle.

Pour solliciter un vélo, le futur utilisateur devra répondre aux critères généraux d'éligibilité suivants :

- Résider dans l'une des communes de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ;
- Être majeur (pour les enfants mineurs : location possible par un parent responsable de l'enfant) ;
- Être dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle ET être accompagné par une structure de type Centre Communal d'Action sociale (CCAS), centre social, Département, association caritative, structure d'insertion...

La demande se fait via la structure accompagnatrice exclusivement.

La durée de location est d'1 mois, 3 mois ou 12 mois, adaptée selon les besoins réels identifiés afin que ces vélos puissent profiter au plus grand nombre.

À savoir par ailleurs que tous les habitants de notre Communauté de Commune des Balcons du Dauphiné peuvent prétendre à la location longue durée d'un VAE à des conditions très abordables.

Pour en savoir plus :





Bonjour à toutes et tous,

Le Sou des Ecoles remercie tous ceux qui ont acheté des brioches. Les bénéfices engendrés serviront à financer la sortie de fin d'année de nos enfants.

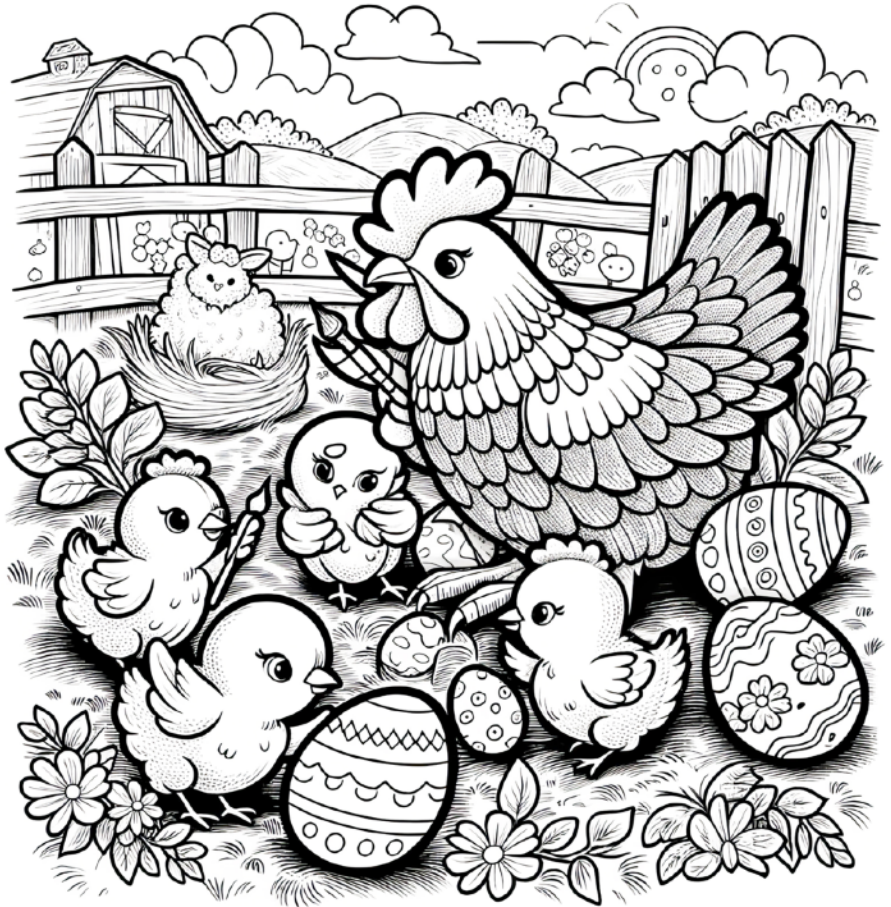
Nous commençons la vente de pizzas 🍕.

Cette année encore notre partenaire est La Nostra. Nous vous proposons 3 sortes de pizzas dont la Scuola qui été créé spécialement pour vous, ainsi que 2 desserts.

Nous comptons sur votre participation qui servira pour les projets à venir de nos enfants. Alors à vos commandes !

Le Sou des Ecoles

Le coloriage des petits



6 ans que votre Sorl'Info a le même look. Il est temps de lui refaire une beauté !

Voici un sondage en 2 mn pour nous partager votre avis sur le sujet (vous avez jusqu'au 20 avril). Vous pouvez remplir ce questionnaire et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, ou répondre via le QR code. Merci d'avance pour votre participation et rendez-vous dans un mois !



Que pensez-vous de votre Sorl'Info ?

10 fois par an, vous recevez la revue du village.

Cette revue est pensée pour vous partager les événements locaux tissant la vie du village, afin de prendre soin du "vivre ensemble" à Saint-Sorlin-de-Morestel. C'est l'occasion également de relayer les informations nous concernant directement, venant parfois de la Communauté de Commune, du département, de la région ou du gouvernement.

Beaucoup de sujets pour un objectif idéal de 12 pages, en restant convivial !
Habitants de Saint-Sorlin, à vous la parole !

1/ Lisez-vous votre Sorl'Info ?

- Toujours, je l'attends avec impatience.
- Parfois, si j'ai le temps.
- Non, je ne me sens pas concerné.

2/ Sur la forme :

Trouvez-vous le Sorl'Info attrayant ?

- Oui
- Non

Les photos et illustrations :

- Ils'y en a pas assez
- C'est équilibré
- C'est trop

La lisibilité

- Très bien
- Peut mieux faire !



3/ Quelle est votre rubrique préférée ?

(1 coeur = la moins appréciée, 5 coeurs = votre préférée)

Echo du conseil	♡	♡	♡	♡	♡
Vie du village	♡	♡	♡	♡	♡
Vivre ensemble	♡	♡	♡	♡	♡
Vie des associations	♡	♡	♡	♡	♡
Jeu des enfants	♡	♡	♡	♡	♡

4/ Aimeriez-vous une rubrique supplémentaire ? Laquelle ?

.....

.....

.....

.....

5/ Nous utilisons le Sorl'Info pour transmettre des rappels réglementaires ou civiques. (Ce n'est pas le plus drôle, mais cela se veut réaliste et utile en limitant l'effet rabat-joie...). Qu'en pensez-vous ?

- C'est utile et bien dosé.
- C'est trop.
- Ce n'est pas suffisant.

6/ Avez-vous des suggestions ou des remarques à faire au sujet du Sorl'Info, sur la forme ou le fond ?

.....

.....

.....

.....

